



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2026- 39-CM

SEANCE DU VINGT-TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX

→ L'ordre du jour a débuté à 18h35.

PRESENTS :

Mesdames, Sylvie **ASENJO VANUCCINI**, Sophie **BILLECI**, Laetitia **CLEMENT-ORTUNO**, Modesty **DECKERS**, Catherine **KERVAJAN**, Aurélie **POTIER DORCHY**, Fabienne **REMANT-DOLE**, Valérie **SALLES**, Hélène **VARRE**, Louise **VINCENZI**.

Messieurs, Michel **ILLAC**, Jean-Pierre **BENNATI**, Maxime **BERTO**, Alain **CASTEL**, Constant **COUTSOURAS**, Philippe **ERRERO**, Robert **FHAL**, Christophe **GLORIAN**, Ozkan **KIZILDAG**, Jean-Paul **MAYOT**, Yannik **MOREL**, Eric **OLIVE**, Jean-Michel **OLIVE**, Roger **PURROY**, Marcel **TURCHIULI**.

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Maryline **BRU** est absente, elle donne son pouvoir à Monsieur Roger **PURROY**.
- Madame Karen **DOSSETTO** est absente, elle donne son pouvoir à Madame Valérie **SALLES**.
- Madame Hélène **FRANCESCHI** est absente, elle donne son pouvoir à Monsieur Robert **FHAL**.
- Monsieur John **LANNE** est absent, il donne son pouvoir à Madame Aurélie **POTIER DORCHY**.

PRESIDENT DE SEANCE :

Monsieur Michel **ILLAC**, maire.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Hélène **VARRE** a été nommée à l'unanimité, secrétaire de séance.

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28 (Madame Valérie **SALLES**, salariée de l'association de danse « **IMPACT** » est sortie de la salle et n'a pas pris part au vote)

→ L'ordre du jour s'est achevé à 20h38.

Objet : Attribution de subventions aux associations

Monsieur Roger PUROY rapporte :

Le dynamisme de la vie associative est un moteur essentiel du vivre ensemble dans notre ville. Chaque année, la ville soutient l'action de nombreuses structures qui participent à l'attractivité et à l'animation de notre territoire. Ces initiatives citoyennes concrétisent les valeurs du partage, de la rencontre et du don.

Pour aider les associations et les partenaires à mener à bien leurs activités et leurs projets, il y a lieu de leur allouer une subvention.

Il est proposé de valider ce jour les subventions attribuées aux associations comme suit :

ASSOCIATION	MONTANT
1 PELOTE ET 2 AIGUILLES	299 €
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS CÔTE BLEUE EST	800 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	4 900 €
ASSOCIATION FAIT'ART	299 €
ASSOCIATION CLUB NAUTIQUE FIGUIERES	299 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LE PETIT PRINCE	400 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE MAURICE GENEVOIX	200 €
BADMINTON CLUB ENSUES LA REDONNE	900 €
CHLOE	650 €
CIQ DE LA REDONNE	299 €
CIQ MADRAGUE DE GIGNAC	299 €
CLUB NAUTIQUE DES CALANQUAIS DE MEJEAN	299 €
DROIT AU BOUCHON	520 €
ES13 CLUB (Les Tamalous)	780 €
FOOTBALL CLUB ENSUES LA REDONNE 89	3 600 €
FOYER RURAL	7 260 €
HANDBALL CÔTE BLEUE	4 080 €
HANDIPOTES	299 €
IMPACT	800 €
JUDO JUJITSU CÔTE BLEUE	1 430 €
L'ESCAPADE DU PIED	650 €
LES ATELIERS NATURE	300 €
LOTISSEMENT L'ESCALAYOLE (ASL Calanque du Puits)	299 €
SCRABBLE KÔTE BLEUE	299 €
SECOURS CATHOLIQUE	1 440 €
SECOURS POPULAIRE	1 800 €
SOCIETE CHASSE LA BECASSE	2 400 €
SOCIETE NAUTIQUE MADRAGUE GIGNAC	299 €
TENNIS CLUB ENSUES LA REDONNE	1 800 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS D'ENSUES LA REDONNE	390 €
TOTAL	38 090 €

Entendu l'exposé du rapporteur :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29
 Vu les dossiers de demandes de subventions formulés par les associations de la commune
 Vu le budget communal 2026
 Vu l'avis favorable à la majorité des membres présents de la commission n°4 au titre de la délégation « Sports et Vie Associative » du 8 juin 2026
 Vu l'avis favorable à la majorité des membres présents de la commission n°6 au titre de la délégation « Finances, Budget, Affaires Générales, Développement Economique, Commerces de Proximité et Artisanat », du 10 juin 2026

Où le présent rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents ou représentés,

→ Six abstentions :

M. Philippe ERRERO- M. John LANNE - M. Jean-Michel OLIVE - Mme Aurélie POTIER-DORCHY-
 Mme Hélène FRANCESCHI- M. Robert FHAL

ATTRIBUE les subventions comme suit :

ASSOCIATION	MONTANT
1 PELOTE ET 2 AIGUILLES	299 €
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS CÔTE BLEUE EST	800 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	4 900 €
ASSOCIATION FAIT'ART	299 €
ASSOCIATION CLUB NAUTIQUE FIGUIERES	299 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LE PETIT PRINCE	400 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE MAURICE GENEVOIX	200 €
BADMINTON CLUB ENSUES LA REDONNE	900 €
CHLOE	650 €
CIQ DE LA REDONNE	299 €
CIQ MADRAGUE DE GIGNAC	299 €
CLUB NAUTIQUE DES CALANQUAIS DE MEJEAN	299 €
DROIT AU BOUCHON	520 €
ES13 CLUB (Les Tamalous)	780 €
FOOTBALL CLUB ENSUES LA REDONNE 89	3 600 €
FOYER RURAL	7 260 €
HANDBALL CÔTE BLEUE	4 080 €
HANDIPOTES	299 €
IMPACT	800 €
JUDO JUJITSU CÔTE BLEUE	1 430 €
L'ESCAPADE DU PIED	650 €
LES ATELIERS NATURE	300 €
LOTISSEMENT L'ESCALAYOLE (ASL Calanque du Puits)	299 €
SCRABBLE KÔTE BLEUE	299 €
SECOURS CATHOLIQUE	1 440 €

SECOURS POPULAIRE	
SOCIETE CHASSE LA BECASSE	2 400 €
SOCIETE NAUTIQUE MADRAGUE GIGNAC	299 €
TENNIS CLUB ENSUES LA REDONNE	1 800 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS D'ENSUES LA REDONNE	390 €
TOTAL	38 090 €

DIT que les crédits sont inscrits à l'article 65748 du chapitre 065. Le solde pourra être réparti ultérieurement.

Le président de séance :

Maire

Michel ILLAC

La secrétaire de séance :

Hélène VARRE

